

# ECLAIRAGE PUBLIC – LOT4

## Fiche de renseignements

### Comité Territorial de MACONNAIS BEAUJOLAIS

#### VOS CONTACTS ENTREPRISE :

##### **SMEE**

ESPACE D'ACTIVITE DE SENNECE-LES-MACON  
481, rue des grandes Teppes  
71000 SENNECE-LES-MACON

Tél entreprise : 03.85.36.83.20

Courriel : [depannage71@smee-reseaux.fr](mailto:depannage71@smee-reseaux.fr)

Chargé d'exploitation : **Monsieur Laurent CLERC**

Tél portable 06.84.54.24.71 Astreinte : 06.82.86.80.74 (à n'utiliser qu'en cas d'urgence)

#### VOS CONTACTS SYDESL :

Technicien

**Mr. Alain CHAMBARD**

Courriel : [achambard@sydesl.fr](mailto:achambard@sydesl.fr)

Tél : 03.85.21.19.27

Gestionnaire administrative du CT

**Mme Sylvie PASQUIER**

Courriel : [spasquier@sydesl.fr](mailto:spasquier@sydesl.fr)

Tél : 03.85.21.91.06



Toutes les demandes de dépannages doivent être effectuées via le SIG, y compris après utilisation du N° d'astreinte.

#### **ACCIDENT – SINISTRE :**

En cas d'accident ou de sinistre causé par une tierce personne, il est indispensable de communiquer au SYDESL l'ensemble des informations qui, le cas échéant permettront d'engager la demande en dédommagement.

Il appartient donc au Maire de recueillir et de transmettre au SYDESL les éléments suivants, le cas échéant :

- constat amiable dûment complété et signé des deux parties
- copie des justificatifs d'identité, d'assurance, carte grise...
- témoignages écrits et coordonnées des témoins (noms prénoms adresses, tél...)

En cas de sinistre sans constat amiable :

- relevé de l'ensemble des informations permettant d'identifier l'auteur (type de véhicule, n° d'immatriculation, témoignages écrits et coordonnées des témoins...)
- circonstances de l'accident ou du sinistre.

**En l'absence d'identification du tiers, il est demandé à la commune une participation à hauteur de 30% du montant des travaux (100% pour les communes urbaines).**